

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

18 décembre 2024

N° E24000082 /78

La présidente

Décision désignation commissaire

CODE : type n°1

Vu enregistrée le 10 décembre 2024, la lettre par laquelle la commune de Crosne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision du PLU de la commune de Crosne ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Serge CRINE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Thierry NOEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Crosne, à M. Serge CRINE et à M. Thierry NOEL.

Fait à Versailles, le 18 décembre 2024

La présidente,



J. GRAND d'ESNON

